

28 MAI 2020

n° Seq 2001-1316

Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 12 mars 2020 à 9h30

DÉLIBÉRATION N°2020-03-8

Lancement de l'étude stratégique sur la Gestion des Milieux Aquatiques

Transmis en Préfecture le : 28 AVR. 2020	Affiché le : 12 MAI 2020
---	-----------------------------

Date de convocation : 27 février 2020

Délégués présents :

Collectivités	Délégués	Qualité Membre
Conseil départemental de la Seine Maritime	Bertrand BELLANGER	titulaire
	Alain BAZILLE	suppléant
Conseil départemental de l'Eure	Pascal LEHONGRE	titulaire
Métropole Rouen Normandie	Hubert SAINT	suppléant
CU Le Havre Seine Métropole	Daniel SOUDANT	titulaire
CA Seine Eure	Bernard LEROY	titulaire
CA Seine Normandie Agglomération	Frédéric DUCHÉ	titulaire
	Yves ROCHETTE	suppléant
CA Caux Seine Agglo	Hubert LECARPENTIER	titulaire
CC Roumois Seine	Bertrand PECOT	suppléant
CC Pont Audemer, Val de Risle	Daniel BUSSY	titulaire
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	Jean-François BERNARD	titulaire
CC Lyons Andelle	Philippe HALOT	suppléant

Délégués titulaires excusés :

M. Yvon ROBERT- Métropole Rouen Normandie
M. Benoît GATINET - CC Roumois Seine
M. Pascal CALAIS – CC Lyons Andelle

Pouvoirs : Sans objet

Exposé des motifs

Le Président rappelle les principaux constats de l'étude de gouvernance sur l'axe Seine aval normand qui s'est achevée en 2019, au sujet de la gestion des milieux aquatiques (GEMA). Cette GEMA est aujourd'hui portée par un nombre très important d'acteurs, de nature très diverse : associations, communes, EPCI, syndicat, Grand Ports Maritimes, Département, Parc Naturel Régional ...

Chaque acteur intervient dans le cadre d'une politique qui lui est propre, sans réelle coordination à l'échelle de la vallée de la Seine normande.

Sans remettre en cause les missions et les stratégies des différents acteurs, il apparaît pertinent de définir une approche unifiée de la GEMA sur le syndicat. L'élaboration de cette stratégie fait partie des missions prioritaires du SMGSN, inscrites à l'article 2 des statuts, en vue de la création, d'ici 3 ans, d'un syndicat de plein exercice sur la GEMAPI.

Il est proposé de faire appel à un prestataire spécialisé en matière de gouvernance et gestion des milieux aquatiques pour réaliser cette étude.

Délibération

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 autorisant la création du syndicat mixte de gestion de la Seine normande et approuvant ses statuts,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine normande,

Après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité d'engager une étude de définition de la stratégie de gestion des milieux aquatiques de l'axe Seine normand,

- autorise le Président à solliciter des subventions auprès des différents organismes concernés,

- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires au déroulement de cette opération.

Le président du syndicat mixte
de gestion de la Seine normande



Bertrand BELLANGER